



MAIRIE de FLACHERES
1 Rue du Village
38690 FLACHERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du : mercredi 21 janvier 2026

Début de séance : 20 h 05

Fin de séance : 21 h 00

Présents : Amandine, Frédéric, Florence, Gilles, Cyrille, Thierry, Réginald, Pierre, Odile, Yann.

Absent excusé : Hervé (arrivé à 20 h 33, après les délibérations).

Secrétaire de séance

Pierre Dumollard est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour et délibérations

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal de décembre

Monsieur le Maire indique que le compte rendu du Conseil municipal du mois de décembre a été transmis aux membres du Conseil.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est soumis au vote.

Décision :

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal de décembre.

Vote : Unanimité

2. Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'exercer le droit de préemption urbain sur les biens faisant l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

Après examen des éléments présentés et échanges, le Conseil municipal décide de **ne pas exercer le droit de préemption urbain** sur les biens concernés.

Décision :

Le Conseil municipal renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour les biens présentés.

Vote : Unanimité

3. Adhésion à l'Association des Femmes Élues de l'Isère

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à l'Association des Femmes Élues de l'Isère, structure visant à accompagner et soutenir l'engagement des élues locales.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à **80 €**.

Décision :

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'Association des Femmes Élues de l'Isère et autorise le règlement de la cotisation correspondante.

Vote : Unanimité

4. Régime indemnitaire

Monsieur le Maire présente les modalités relatives au régime indemnitaire applicable aux agents concernés.

Après présentation, aucune observation particulière n'est formulée.

B2 : Plancher part fixe : 2370 € : - Plafond part fixe : 3 500 €

B2 : Plancher part Variable : 230 € : - Plafond part Variable : 350 €

C1 : Plancher part fixe : 1 000 € : - Plafond part fixe : 2 000 €

C1 : Plancher part Variable : 100 € : - Plafond part Variable : 200 €

Décision :

Le Conseil municipal valide le régime indemnitaire tel que présenté.

Vote : Unanimité

Commissions et informations diverses

Repas "Potée"

Un retour est effectué sur l'organisation du repas « Potée ».

L'événement s'est déroulé dans de très bonnes conditions et a rencontré un réel succès, tant en termes de participation que de convivialité.

Remplacement des compresseurs

Il est indiqué que le remplacement des compresseurs est programmé pour le **mercredi 28 janvier 2026**.

Salle des fêtes – détecteurs de mouvement

Un devis d'un montant de **433,93 €** a été présenté pour la mise en place de détecteurs de mouvement dans la salle des fêtes.

Cette installation a pour objectif d'optimiser la gestion de l'éclairage et de contribuer à la maîtrise des consommations énergétiques.

La séance est levée à **21 h 00**.

Le Maire - Cyrille MADINIER



Le secrétaire de séance - Pierre DUMOLLARD